

1. **Ouverture de la séance et introduction de la nouvelle législature 2011-2016**

En préambule, **la présidente, Mireille Cardinaux**, souhaite rendre hommage à M. Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat décédé il y a peu de temps.

**La présidente**, s'excuse par avance des quelques erreurs survenues lors des envois des préavis, en effet, des membres non assermentés ont été nommés dans des commissions. Pour remédier à cette erreur, d'autres membres ont été nommés en remplacement.

**La présidente** fait une présentation des nouveaux membres et explique à tous les règles d'un conseil général.

**La présidente** remercie M. Marc Morandi, municipal, de lui avoir prêté quelques termes cités dans sa présentation.

**La présidente, Mireille Cardinaux**, souhaite la bienvenue et remercie les conseillers et conseillères de leur présence et rappelle les quelques règles usuelles lors d'une séance de conseil général.

2. **Appel**

**La présidente** donne la parole à la secrétaire pour l'appel ; des 71 membres inscrits, 57 personnes sont présentes, 13 excusées et 1 non excusée.

La Municipalité in corpore est présente.

Le quorum étant atteint, **la présidente** ouvre la séance à 20h15.

3. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est mis en discussion, aucune modification n'est demandée, l'ordre du jour tel que présenté est soumis au vote à main levée et approuvé à la majorité, 1 abstention.

4. **Approbation du procès-verbal n°2/2011 du 21 jui n 2011**

Le procès-verbal est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à main levée et approuvé à la majorité, 1 abstention, avec remerciements à son auteur.

5. **Correspondance éventuelle**

Le bureau du conseil n'a reçu aucune correspondance.

6. **Assermentations**

Le bureau du conseil a reçu 7 demandes d'assermentation : Mesdames Valérie Crittin, Carine Tschalaer, Valérie Schaerer Businger, Messieurs Piero Corradini, Eric Manganel, François Molliex et Thomas Von Arx.

**La présidente** fait lecture de l'article 4 du règlement du conseil, concernant les assermentations, et demande à chaque futur membre de prêter serment.

Dès lors le nombre de conseillers se monte à 78, 13 excusés, 1 non excusé, membres présents : 54, quorum à 26.

7. **Préavis municipal no 8/2011 relatif aux autorisations déléguées à la Municipalité**

**La présidente** fait part à l'assemblée de quelques erreurs concernant les articles du règlement du conseil auquel le préavis fait référence.

Article 13 chiffre 5, il s'agit du chiffre 6. Article 80, il s'agit en fait de l'article 77.

Au point 4 il est mentionné l'article 13 chiffre 9, il s'agit en fait du chiffre 8.

- **M. Francis Liard, syndic**, relève que les chiffres de l'ancien règlement du conseil général ont été indiqués par erreur. **M. Francis Liard, syndic**, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Il relate point par point le préavis et demande à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté avec les modifications apportées par la présidente.
- **M. Michel Aguet** lit le rapport de la commission ad hoc.
- **M. Yvan Guillemain** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

**La présidente** donne la parole aux conseillers.

**M. Willy Kursner** : la commission ad hoc et la COGEFIN n'ont pas les mêmes chiffres. M. Willy Kursner pense que la Municipalité doit apporter un commentaire. Les chiffres dans les rapports des commissions sont différents : CHF 80'000.— pour une commission et CHF 50'000.—pour l'autre.

**M. Francis Liard, syndic**, explique, que lorsque la Municipalité a reçu la commission ad hoc, il a donné les chiffres de mémoire. Lorsque la commission des finances est venue, les documents en question ont été contrôlés, c'est à ce moment que M. Francis Liard, syndic, s'est aperçu de son erreur et que le montant était de CHF 50'000.--,

**M. Willy Kursner** remercie la Municipalité pour sa réponse. Cependant, M. Willy Kursner aurait souhaité que les chiffres soient pareils d'entrée de cause, ce qui aurait montré un peu plus de sérieux. M. Willy Kursner abonde dans le rapport de M. Michel Aguet, mais insiste sur le fait que la Municipalité doit montrer un peu plus de sérieux dans la présentation des préavis aux commissions. M. Willy Kursner souhaite que cela ne se reproduise pas. Ici, il s'agit d'un petit montant, mais lorsqu'il s'agit par exemple CHF 500'000.--. Nous devons faire confiance à la Municipalité et à son sérieux.

**Mme Rosette Freitag** propose à la Municipalité, vu les erreurs survenues sur le préavis, de retirer ce dernier et de le présenter « correctement » pour le prochain conseil.

**M. Francis Liard, syndic**, indique que ce n'est pas possible. La Municipalité a déjà dû signer entre le 1<sup>er</sup> juillet et ce jour des actes avec des anciennes autorisations. Ces autorisations, la Municipalité en a besoin. La Municipalité s'allie à la COGEFIN avec le montant de CHF 50'000.--.

**M. Willy Kursner** pense que le conseil général pourrait tout balancer ce soir et renvoyer le préavis à la case départ. Cependant, il fait entièrement confiance à la Municipalité. M. Willy Kursner souhaite que la Municipalité ne présente pas, lors d'un prochain conseil, des préavis flous qui sous-entendent que le travail de la Municipalité n'a pas été fait comme il le devrait. M. Willy Kursner invite les membres du conseil à voter les CHF 50'000.-- comme indiqué.

**M. Michel Aguet** souhaite que le président de la commission ad hoc, M. Tobias Meyer, ainsi que Mme Léa Eugster, membre, prennent la parole et se rallient au rapport de la COGEFIN devant l'assemblée.

**M. Tobias Meyer** : la commission ad hoc a débattu sur ce point. L'idée est de maintenir l'ancien chiffre. Même les chiffres modestes doivent passer devant le conseil afin que ce dernier soit complètement impliqué dans les dossiers et préavis.

Le but est de ne pas laisser de liberté trop grande à la Municipalité et de ne pas voter uniquement sur des gros objets. Il faut garder des objets mineurs, le chiffre est égal, qu'il soit de CHF 80'000.—ou CHF 50'000.--. Comme l'avait pensé la commission ad hoc lors de ses délibérations, il faut garder l'ancien chiffre. M. Tobias Meyer se rallie aux chiffres de la COGEFIN.

**M. Laurent Besso** souhaite savoir si la Municipalité a déjà pris des engagements pour un montant dépassant les CHF 50'000.--. Si la Municipalité a pris des engagements pour un autre montant, il y a là un problème juridique.

**M. Francis Liard, syndic**, le montant de CHF 50'000.-- correspond à des acquisitions non passées devant le conseil. Des actes ont été signés avec M. Jacques Pelichet pour le collège, et cela date de 2007. Il fallait maintenant faire l'acte définitif, mais tout était déjà en ordre avec le conseil. La Municipalité avait une date buttoir.

**M. Laurent Besso** : la Municipalité se doit d'abord de respecter les règles. Il est surpris d'entendre que des engagements ont déjà été signés. Le conseil général ne va pas aller à l'encontre, mais, en tant que membre du conseil, M. Laurent Besso trouve que la Municipalité agit comme si le conseil était d'ores et déjà acquis à sa cause.

**M. François Burnand**. Durant la fête du raisin, M. François Burnand a eu un aparté avec M. Claude Prod'hom. Ce dernier prétend que l'échange de terrain avec M. Jacques Pelichet a été effectué, alors que M. Prod'hom a obtenu l'autorisation d'utiliser son terrain. Donc, par conclusion la Municipalité n'aurait plus accès au terrain. La distillerie va être déménagée. Les travaux du collège auraient donc démarré sans que le terrain en question ne soit garanti à la Municipalité. M. François Burnand ne veut pas faire l'amalgame des CHF 50'000.- ou CHF 80'000.--, mais il souhaite savoir s'il y a un lien entre ces 2 affaires, le terrain est-il bien acquis à la Municipalité ?

**La présidente** précise que cela sort un peu du cadre du préavis, la réponse de la Municipalité se fera au point 14, propositions individuelles...

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote à main levée et le préavis no 8/2011 est accepté à la majorité, 7 abstentions, 4 désapprobations.

**8. Préavis no 9/2011 relatif au plan d'affectation fixant les limites des constructions**

**Mme Katyla Labhard**, municipale, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, Mme Katyla Labhard, municipale, en lit les conclusions et demande à l'assemblée d'accepter ledit préavis tel que présenté.

-. **M. Ricardo de Filippo**, lit le rapport de la commission ad hoc.

**La présidente** donne la parole aux conseillers.

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** passe au vote à main levée et le préavis no 8/2011 est approuvé à la majorité, 1 abstention.

**9. Préavis no 10/2011 relatif aux travaux de l'aménagement routier de l'entrée ouest de la RC30**

**Mme Carole Bettems**, municipale, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, **Mme Carole Bettems** municipale, lit les conclusions et demande à l'assemblée d'accepter ledit préavis tel que présenté.

- Mme **Maude Von Arx** lit le rapport de la commission permanente « *En Rionzier* »

- **La COGEFIN** a reçu le préavis à titre informel Ladite commission a-t-elle des remarques ou des questions ?

- **La COGEFIN** ne demande pas la parole et la présidente passe la parole aux conseillers.

Un plan est affiché au rétroprojecteur.

**Mme Valérie Crittin** : pour les personnes qui n'ont pas travaillé sur le dossier, est-il possible de montrer sur le plan l'aménagement en question ? Où vont se trouver les trottoirs, sur le plan tout cela paraît large et difficile de s'y retrouver... Pouvons-nous avoir des précisions ?...

**Mme Carole Bettems, municipale**, présente le plan au rétroprojecteur et répond à la question de Mme Valérie Crittin.

**La présidente** demande si quelqu'un souhaite avoir d'autres commentaires sur le plan ?

**M. François Burnand** souhaite savoir à quoi correspond la zone sombre. Sur le dessin cela élargit la route. Il ne s'agit pas d'un élargissement de la route ? M. François Burnand l'espère... Le trottoir ne prend-il pas la place des haies, ces dernières étant dévolues à cacher les immeubles se trouvant derrière, ce pourquoi nous nous sommes tant battus il y a 2 ans ? Merci de confirmer ce que sont ces bandes qui élargissent la route.

**Mme Carole Bettems, municipale**, tout ce qui en vert est du domaine public, tout ce qui est en blanc est du domaine privé... Le trottoir s'arrête à la descente du parking. La route sera seulement rétrécie par une berme centrale et par le trottoir.

**Mme Valérie Crittin** : où sera placé le panneau de 50km ?

**Mme Carole Bettems, municipale**, en ce moment le panneau est placé à l'entrée du village, le panneau sera déplacé en début de travaux...

**Mme Valérie Crittin** : le trottoir sera-t-il assuré par un muret, comme celui de la poste ?

**Mme Carole Bettems** répond par la négative.

**Mme Christine Kaesermann**, y aura-t-il des gendarmes couchés ?

**Mme Carole Bettems, municipale**, répond par la négative. La berme centrale suffira...

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote à main levée, et le préavis no 9/2011 est accepté à la majorité, 2 désapprobations et 3 abstentions.

## **10. Préavis municipal no 11/2011 concernant l'arrêté d'imposition 2012**

**M. Francis Liard, syndic**, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, aucune demande n'est formulée et M. Francis, Liard, syndic, en lit les conclusions et demande aux membres d'accepter ledit préavis tel que présenté.

**M. Yvan Guillemin**, lit le rapport de la COGEFIN (commission gestion et finances)

**M. Willy Kursner** précise que le préavis et le rapport de la commission doivent être approuvés, chose qui n'a pas été faite sur le précédent préavis. Le rapport fait partie intégrante du préavis municipal. Si ce n'est pas fait, cela veut dire que la commission ad hoc n'a pas fonctionné.

**M. Marc Morandi, municipal**, apporte une précision : entériner le rapport de la commission ne se fait que dans le cadre des finances.

**La présidente** va vérifier cela dès que possible.

**M. François Burnand** se réjouit de la politique dans notre pays, on vote pour un mouvement qui signale plus de responsabilités.

**M. Yvan Guillemin** : pour faire suite à l'intervention de M. Willy Kursner. Le fait qu'un préavis municipal où les commissions abondent suffit ? La réponse est oui.

La parole n'étant plus demandée; le préavis municipal no 11/2011 est soumis au vote à main levée et ledit préavis est accepté à l'unanimité.

#### **11. Démission de la secrétaire du conseil**

Le bureau du conseil a reçu la lettre de démission du poste de secrétaire du conseil général de Mme Francine Dupuis.

**La présidente** en lit le contenu.

Comme cité Mme Francine Dupuis souhaite arrêté ses fonctions au 31 décembre 2011, dès lors le bureau du conseil se met à la recherche d'un ou d'une nouvelle secrétaire.

**La présidente** s'adresse aux membres. Si quelqu'un dans l'assemblée connaît une personne susceptible de pouvoir reprendre ce poste, cette dernière peut s'adresser soit à la présidente, soit à la secrétaire.

**La présidente** donne quelques détails concernant la reprise du poste, temps de travail de 25 heures par conseil environ, rémunération actuelle de CHF 2'500.--. Travail enrichissant avec une équipe sympathique.

**La présidente** demande si quelqu'un dans la salle est intéressé par le poste de secrétaire du conseil.

Le délai est fixé à fin novembre afin de recruter une nouvelle personne. L'idée de fin novembre est proposée afin que Mme Francine Dupuis puisse assurer la liaison avec la nouvelle personne.

**La présidente** remercie Mme Francine Dupuis pour tout le travail fourni et cette dernière est applaudie par les membres du conseil.

#### **12. Formation sur inscription pour conseillers communaux et généraux le 11 octobre 2011**

Ladite formation aura lieu le 11 octobre prochain.

Ceci est une première et c'est une petite formation destinée à tous les conseillers et conseillères communaux et généraux. Il y sera expliqué le rôle, le fonctionnement.

La séance aura lieu un mardi soir et sera suivie d'un apéritif.

La présidente a à sa disposition des copies de la lettre pour inscription, et chacun peut prendre une copie à la fin de l'assemblée.

Si une personne est intéressée, il faut l'indiquer à la présidente avant le 2 octobre au plus tard.

### **13. Communications de la Municipalité**

**Mme Katyla Labhard** : en réponse à M. François Burnand concernant le terrain de la distillerie et du collège. Mme Katyla Labhard, municipale, indique que ledit terrain a été acheté par la commune, il y a quelques années, et que ce dernier est en bail à ferme avec M. Eric Prod'hom. Au moment de l'enquête du PPA il y a eu des oppositions. Une de la part de M. Eric Prod'hom, qui voulait protéger son fermage jusqu'à sa retraite. La Municipalité a trouvé une solution : un arrangement financier et M. Prod'hom a retiré son opposition.

L'autre opposition émanait de M. Claude Prod'hom qui argumentait la perte de valeur du hangar actuel de la famille Prod'hom, sis à côté de la nouvelle distillerie. Une expertise effectuée par la Municipalité et Prométerre, a prouvé qu'il n'y avait aucune perte sur la valeur du hangar.

La commune a alors proposé à M. Claude Prod'hom de retirer son opposition étant donné que c'était au conseil d'approuver la levée d'opposition. Tout a été fait, entrepris dans les règles.

Absolument rien ne s'oppose à la construction de la distillerie.

Si M. Claude Prod'hom a des questions, il devrait mieux venir en parler plutôt que de faire courir des faux bruits.

L'échange de terrain avec M. Jacques Pelichet a été signé. Dès demain, 28 septembre, la Municipalité va pouvoir envoyer l'extrait de PV et valider cet échange de terrain.

Les travaux du collège ont commencé depuis le 12 septembre.

Mme Katyla Labhard, municipale, avoue avoir commis une petite erreur en faisant ensemercer l'entier du terrain à côté, y compris la partie appartenant à M. Pelichet.

La nouvelle place de jeux offerte aux enfants et aux mamans qui se réunissent régulièrement sera prête dans un mois environ.

**M. Francis Liard, syndic**, a une bonne et une mauvaise nouvelle. La mauvaise nouvelle : il faut rajouter pour la péréquation un montant de CHF 987'000.--, cela va faire mal à la trésorerie. La bonne nouvelle : le vigneron de la commune a préparé à l'attention de chaque membre du conseil une barquette de raisin, chaque membre est invité à en prendre une en partant à la fin du conseil.

### **14. Propositions individuelles**

**La présidente** fait part d'un courrier reçu de la part de **M. Willy Wyss** qui demande :

- 1) qui a eu l'initiative de faire faire le « tombeau » au cimetière, quel en est le prix et surtout quelle est son utilité, étant donné qu'il y a déjà un emplacement pour les personnes incinérées.
- 2) les feux du 31 juillet, quel en est le coût et qui en est l'initiateur ?
- 3) ne serait-il pas judicieux d'investir dans les outils de jardin pour le cimetière ?

**M. Francis Liard, syndic**, 1) pour commencer, cela n'est pas un « tombeau », mais un Jardin du souvenir.

Il en avait été question lors d'un conseil il y a un peu plus d'une année, ainsi qu'en Municipalité. M. Jean-Daniel Stoky a eu à cœur de faire cette installation avant son départ de la Municipalité. Le Jardin du souvenir peut accueillir les cendres de tout un chacun.

2) pour les feux d'artifice : c'est l'organisateur de la Fête nationale qui organise et qui prend des dispositions. Pour cette année, c'était M. Andréas Meyer. Le coût dudit feu est d'environ CHF 3'500.--.

3) pour les outils de jardin, la Municipalité va faire le point avec l'employé communal et en parler éventuellement lors du prochain conseil général.

Concernant le matériel communal : la Municipalité a acheté un nouveau véhicule pour le ramassage des feuilles et le déneigement.

Les travaux d'adaptation du véhicule pour y installer notre aspirateur à feuilles sont jugés trop onéreux. La commune d'Aubonne avait en sa possession un aspirateur à feuille qu'elle n'a utilisé que 2 fois depuis 1991. Un souper entre les 2 communes et un carton de 12 bouteilles conclura l'affaire.

**M. Yvan Guillemain**, le Jardin du souvenir est destiné également aux personnes qui souhaitent rester dans l'anonymat.

**M. Daniel Fischlin**, lors du dernier conseil de l'année passée sous la présidence de Mme Carole Bettems il était indiqué dans la convocation : agape. Une agape est un repas frugal. Lors de son travail M. Daniel Fischlin a pu rencontrer différents conseillers etc... qui lui parlent de meringues etc...

Pouvons-nous, chère présidente, passer à quelque chose de plus frugal lors du repas de fin d'année et ceci également pour fêter votre première législature ? Un repas qui pourrait rapprocher un peu plus les conseillers généraux. Ces fêtes communes sont appréciées de tous. C'est vrai, les feux d'artifices étaient magnifiques et M. Daniel Fischlin y reviendra l'année prochaine...

**M. Michel Aguet**. Il faudrait un trottoir le long de la route du Haut-des-Champs, sinon au moins le marquer comme sur la route qui va à Allaman. Aujourd'hui il y a de nombreux enfants qui vont prendre le bus. M. Michel Aguet demande à la Municipalité de s'occuper de cela le plus rapidement possible car cela est très dangereux.

**M. Francis Liard, syndic** : en zone 30kmh un trottoir n'est pas réalisable, pour la ligne jaune, la Municipalité va se renseigner.

**M. François Burnand** demande à la présidente, et ceci afin de fêter son premier conseil, d'excuser tous les vigneronns absents, car certains sont encore aux vendanges.

**La présidente** prend note de toutes les demandes.

## **15. Clôture de la séance**

**La présidente** remercie chacune et chacun pour son attention et s'excuse encore pour toutes les éventuelles erreurs commises. **La présidente** est ouverte à toutes remarques éventuelles.

Le prochain conseil aura lieu mardi 13 décembre à 19h30 à la grande salle communale avec convocation en bonne et due forme.

**La présidente** remercie l'assemblée de sa présence et clôt la séance à 21h42.

Pour le bureau :

la présidente

la secrétaire

Mireille Cardinaux

Francine Dupuis